

2 octobre 2001

01.144

**Motion Philippe Matile**  
**Ces arbres séculaires...**

Jadis, en bordure des routes, on plantait des arbres de manière à ombrager les chevaux tirant les calèches, les attelages et les piétons marchant fort nombreux sur les chemins caillouteux.

Aujourd'hui, nous sommes-nous posé la question de la véritable fonction de ces arbres et de leur emplacement? A notre époque où toutes personnes nous parlent de sécurité, de modération du trafic, il nous semble opportun que le Conseil d'Etat se penche sur le problème.

Est-il judicieux de maintenir beaucoup d'arbres en bordure des routes cantonales, surtout dans des secteurs sinueux?

Nous invitons le Conseil d'Etat à étudier les mesures qui seraient envisageables pour que ces arbres soient abattus dans des délais respectables et ceci dans l'unique but de préserver des vies humaines. En contrepartie, ils seraient replantés dans des endroits plus appropriés.

Pensons à nos enfants, à cette jeunesse pleine de vie. Si l'abattage d'un arbre peut sauver une vie, c'est un devoir, une obligation d'y réfléchir, de réagir.

*Cosignataires:* J.-B. Wälti, M. Grossmann, W. Geiser, S. Vogel, F. Löffel, A. Gerber, D. Cottier, M. Schafroth, B. Zumsteg et Ph. Haeberli.